

Consultations publiques

Suite de la page 1...

Les deux autres étaient axées sur deux groupes distincts : une rencontre pour les autorités fiscales des Premières nations (Richmond) et une autre, pour l'Association canadienne de taxe foncière (Calgary).

À toutes les réunions, il y avait un examen détaillé des règlements, et il était prévu que les parties intéressées pouvaient poser des questions et formuler des commentaires. Les commentaires ayant trait aux cinq règlements relatifs à la Commission de la fiscalité des Premières nations portaient sur les dates pour fixer les taux d'imposition, la définition de « bien imposable », les droits pour obtenir et pour inspecter l'information, ainsi que les procédés d'examen. L'avocat-conseil de la CCFI, des représentants du ministère de la Justice, du MAINC et d'autres organismes étaient sur place afin de réagir à tous les commentaires et, à la suite des consultations, pour travailler ensemble à intégrer le plus de commentaires possible dans les nouveaux projets de réglementation.

Tous les règlements proposés sont affichés au site Web www.fnfi.ca sous forme d'ébauche de consultation. Une édition spéciale de la *Gazette des Premières nations* et portant sur les règlements de la LGFSPN a aussi été produite et distribuée. La réglementation révisée résultant de ce stade des consultations sera présentée pour adoption par le système fédéral de réglementation. Cette réglementation révisée sera offerte en vue de recueillir des remarques additionnelles, car elle sera publiée dans la *Gazette des Premières nations* et la *Gazette du Canada* pendant une période obligatoire de consultation du grand public devant durer trois semaines, ce qui est prévu pour le début de 2006.

Réunion nationale

Suite de la page 1...

Les Premières nations ont alors obtenu des détails sur les différences qui existent entre l'impôt foncier prévu par la LGFSPN et celui de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les nouveaux services offerts par la CFPN et les autres organismes de la LGFSPN ont également été exposés.

D'après les discussions lors de la réunion, les Premières nations jouissant de compétence fiscale sont avides de connaître les changements prochains de la réglementation sur l'impôt foncier des réserves, changements qui se produiront à la mise en vigueur de la LGFSPN en 2006. En outre, beaucoup d'entre eux ont manifesté de l'intérêt

pour le programme de conversion du règlement administratif de la CCFI (de la *Loi sur les Indiens* vers la LGFSPN). La CCFI prend des mesures pour élaborer un programme de transition répondant aux besoins d'aide des Premières nations qui optent pour recourir à l'impôt foncier, et ce, en vertu de la LGFSPN.

En plus de la mise à jour liée aux changements législatifs, la CCFI a fourni un « Rapport fiscal des Premières nations », lequel portait sur les progrès qui se font au pays dans le domaine de l'impôt foncier des Premières nations; il y avait, entre autres, une présentation des changements qui seront apportés au système fiscal au cours des prochaines années. La CCFI a également fait rapport sur l'état de la fiscalité des Premières nations au Canada, sur les projets de formation, les initiatives en matière de politiques et les importantes nouveautés juridiques dans la fiscalité des Premières nations. Les délégués ont aussi eu un aperçu de l'approche future pour les services actuellement offerts par la CCFI.

Le deuxième jour de la réunion nationale était consacré au projet de réglementation associé à la LGFSPN. Chacun des organismes de la LGFSPN a décrit brièvement ses règlements et répondu aux questions des délégués assemblés.

CLASS

Suite de la page 3...

Grâce à ce questionnaire, il sera ensuite possible de déterminer les changements qui sont nécessaires au logiciel et au service, ce qui devrait aboutir au produit, à l'aide technique et à la formation de la meilleure qualité.

Pour aider à cet examen, le comité a créé un questionnaire destiné aux utilisateurs de CLASS; il doit permettre d'obtenir de l'information et d'avoir une meilleure idée du logiciel.



Siège social

321-345 Yellowhead Highway, Kamloops, C.-B. V2H 1H1
Téléphone: (250) 828-9857 Télécopieur: (250) 828-9858

Bureau de l'Est

Édifice Lorne, 90 rue Elgin, Ottawa, Ont. K1A 0H4
Téléphone: (613) 954-6201 Télécopieur: (613) 954-2073

www.itab.ca

Ouvrir le sentier est rédigé et produit par la
Commission consultative de la fiscalité indienne.

©2005 Commission consultative de la fiscalité indienne

OUVRI LE SENTIER



COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FISCALITÉ INDIENNE

VOLUME 8 NUMÉRO 3 HIVER 2005

Consultations publiques relatives à la LGFSPN

Comme il était dit dans le dernier numéro de *Clearing the Path*, la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN) comporte un certain nombre de règlements connexes qui seront requis pour régir le développement, l'approbation, la mise en œuvre et l'application des lois sur la fiscalité locale, pour le fonctionnement des emprunts et des mises en commun des placements ainsi que pour assumer les responsabilités connexes de la Commission de la Fiscalité des Premières Nations (CFPN), de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN), du Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) et de l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN).

Un processus de consultation publique, qui doit commencer en juillet 2005 et prendre fin le 30 septembre 2005, a été imaginé par le Canada et les organismes participants. Ces consultations ont d'abord pour objet d'informer de la réglementation les Premières nations les contribuables et d'autres parties visées et intéressées et, ensuite, d'obtenir des réactions. La Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI), le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), AFPN et les groupes consultatifs du CGFPN ainsi que de l'ISPN ont conjointement procédé à des consultations liées à neuf règlements qui ont été désignés comme essentiels aux quatre organismes, aux fins du démarrage efficace des activités.

Quatre réunions de consultation nationale ont eu lieu, soit à Moncton (NB), à Calgary (AB), à Richmond (C.-B.) et à Kelowna (C.-B.). Les réunions de Moncton et de Kelowna étaient spécifiquement pour les Premières nations et le grand public.

Suite à la page 4

Autorités fiscales assistent à une réunion nationale

L'intérêt porté à l'impôt foncier des Premières nations continue de croître fortement; en effet, près de 200 délégués ont assisté à la réunion nationale sur la fiscalité les 14 et 15 septembre 2005, à Vancouver, en Colombie-Britannique. Représentant les administrations de 61 Premières nations jouissant de compétence fiscale, les autorités se sont rencontrées afin de discuter l'adoption récente de la LGFSPN et les répercussions chez les Premières nations qui perçoivent des impôts fonciers.

Suite à la page 4



Les représentants des Premières nations qui s'occupent de l'examen du logiciel CLASS sont regroupés pour une photo à l'assemblée annuelle de l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations.

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 3 AAFP: ASSEMBLÉE ANNUELLE
- 3 LE POINT : TRANSITION
- 3 EXAMINATION DE CLASS

Message du président

À l'approche d'une autre nouvelle année excitante, je veux profiter de cette occasion pour tenter de repasser certaines activités historiques qui ont fait que cette dernière année est mémorable.

L'adoption de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN), en mars, a clairement été le clou de l'année. Point culminant de près de deux décennies de travail par un nombre incalculable de personnes dévouées, la LGFSPN a été une réalisation historique. La Loi était un virage pour les Premières nations étant prêtes à commencer de se servir des outils de développement économique de la LGFSPN. Ce qui est le plus agréable, c'est le fait que 16 Premières nations aient déjà adopté des résolutions de conseil de bande, demandant que leur nom soit ajouté à l'annexe de la LGFSPN; en outre, beaucoup d'autres nous ont invités à nous rendre dans leur collectivité pour des séances d'information.



La compétence fiscale foncière des Premières nations devient une pierre fiscale angulaire pour de nombreuses administrations autochtones. La rencontre de septembre de nos autorités fiscales nationales a été la plus grosse organisée par la CCFI, avec la participation de 61 Premières nations exerçant leur compétence fiscale au Canada. Je me souviens de la première rencontre du genre organisée par la CCFI – en 1991, à Kamloops –, où 10 Premières nations, dont trois ayant des mesures fiscales – étaient présentes. Ensemble, nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis.

Comme vous le savez, 2005 a aussi été une année marquée par mon retour à la présidence de la CCFI. Pendant mon absence, j'ai eu la possibilité de consacrer toute mon énergie à l'adoption de la LGFSPN. J'aimerais remercier le chef Strater Crowfoot d'avoir partagé le lourd fardeau de travail pendant ce temps-là, afin que nous puissions continuer d'offrir les services tout en créant le nouveau cadre législatif.

Il est maintenant temps de concentrer notre énergie et notre attention sur l'élargissement des services du système fiscal des Premières nations, en continuant de jouer notre rôle de conseiller pour l'article 83 et d'aider de façon continue à la transition depuis la CCFI vers la LGFSPN. L'adoption de la Loi est un nouveau départ. Cette année, beaucoup de notre attention a été consacrée à la préparation de la transition vers la Commission de la fiscalité des Premières nations. Il y a beaucoup à faire en 2006, et j'ai hâte d'avancer sur la voie qui nous attend.

La saison des Fêtes est ici. Au nom de la Commission de la fiscalité des Premières nations, je veux vous souhaiter une bonne santé, un très Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Le président

C.T. (Manny) Jules

Assemblée annuelle de la AAFPN

L'association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) a tenu son assemblée annuelle à Vancouver, en C.-B., du 24 au 26 octobre 2005. Quelque cinquante participants ont entendu des exposés de la Commission de la fiscalité des Premières nations, de la British Columbia Assessment Authority (BCAA) ainsi que des représentants de la Première nation de Westbank.

M. C.T. (Manny) Jules, a prononcé devant les délégués le

discours du déjeuner; il y a fait ressortir l'expansion de l'impôt foncier des Premières nations et l'élaboration de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations*. Rappelant aux participants les raisons de la conception de la législation, M. Jules a signalé « qu'il y a 150 ans, nous avons été exclus de l'économie par la législation [...], il est temps de nous y intégrer encore une fois. » Il a aussi souligné que le niveau de professionnalisme des administrateurs fiscaux des Premières nations était un facteur important du progrès de la fiscalité foncière des Premières nations.

Suite à la page 3

AAFPN

Suite de la page 2...

La CCFI a présenté un exposé sur la situation de l'impôt foncier des Premières nations dans le pays; cela comprenait une discussion sur l'adoption récente de la politique de la CCFI ayant trait aux relations liées aux contribuables. La politique, qui découle d'une consultation de plus de deux ans, comporte une disposition selon laquelle les Premières nations donnent un préavis de 60 jours avant leur loi initiale sur l'impôt foncier, ou toute modification majeure et subséquente, ou abrogation législative.

Certaines administrateurs fiscaux se sont joints à l'administration de la CCFI et ont annoncé leur examen du logiciel administratif. Un sondage a été distribué aux délégués afin d'étayer l'examen. La CCFI a aussi fait le point sur la formation et le développement à l'école de la fiscalité. L'AAFPN a été invitée à participer aux activités du comité consultatif de l'éducation pour l'École.

Les délégués ont aussi entendu le chef Robert Louie, de la Première Nation de Westbank, qui a présenté un exposé sur la faiblesse du traité de la C.-B. en ce qui a trait au processus pour accommoder la fiscalité foncière de la Première nation. Madame Nancy Peck, conseillère juridique de la BCAA, a résumé les résultats du récent appel portant sur l'évaluation et les nouveautés juridiques relatives à la fiscalité foncière en C.-B.

L'AAFPN a renouvelé pour une autre année le mandat de son conseil d'administration et choisi Calgary comme lieu de l'assemblée annuelle de l'an prochain, provisoirement prévue pour la fin d'octobre 2006.

LE POINT : Transition CCFI-CFPN

Comme nous le disions dans le dernier numéro de Clearing the Path, la CCFI va de l'avant avec la transition vers la CFPN. C.T. (Manny) Jules, président de la CCFI a dit ceci : « À la CCFI, la tâche est maintenant d'assurer une transition des Premières nations vers la CFPN, transition qui se déroule en douceur pour elles et pour leurs contribuables. Nous voulons être certains de pouvoir continuellement offrir à ces Premières nations un niveau et une qualité de services qu'elles attendent. »

Avec l'entrée en vigueur de la LGFSPN prévue pour 2006, la CFPN approuvera les lois sur les recettes locales, mettra en place le cadre politique et

réglementaire d'un système équitable et responsable d'impôt foncier, offrira de la formation, préviendra les conflits et facilitera le règlement des différends, certifiera la capacité d'emprunt des Premières nations, effectuera de la recherche, conseillera les groupes d'intervenants en ce qui concerne les nouveaux enjeux. Les services de la CFPN miseront sur la base solide mise en place par la CCFI depuis sa création, en 1989.

Les administrations des Premières nations qui optent pour exercer leur compétence dans le domaine de l'impôt foncier ont la liberté de passer leurs lois, en vertu de la LGFSPN ou bien de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières nations qui se prévalent et se prévaudront de leur pouvoir fiscal ont le loisir de sélectionner le système qu'elles souhaitent utiliser. La CFPN aura pour responsabilité de maintenir parallèlement les deux systèmes d'imposition foncière. Les Premières nations s'empressent de demander la compétence fiscale élargie qu'offre la LGFSPN; la liste existante des Premières nations demandant à être ajoutées à l'annexe comprend près de 20 noms de Premières nations. Ces administrations ont choisi de se prévaloir de leur compétence en passant des lois sur l'impôt foncier, en vertu de la LGFSPN. La CFPN doit être prête à offrir la gamme complète des services à la date de « l'entrée en vigueur » de la LGFSPN, normalement en 2006.

« J'encourage les Premières nations qui souhaitent tirer avantage de la LGFSPN l'an prochain d'adopter une résolution de conseil de bande par laquelle il sera demandé d'ajouter la Premières nations à l'annexe de la LGFSPN », dit le président Jules. La CCFI planifie une rencontre avec les Premières nations qui souhaitent que leur nom soit ajouté à l'annexe; il y sera question des problèmes de transition. Il est prévu que cette rencontre aura lieu en février.

Examination de CLASS

Il y a cinq ans qu'existe CLASS sous forme de logiciel administratif soutenant le régime fiscal des Premières nations. Ce logiciel a été conçu pour aider les gestionnaires fiscaux à combler les lacunes de la boîte à outils de l'administration fiscale des Premières nations. La CCFI a commencé à examiner CLASS, afin d'évaluer sa performance, sa pertinence et sa viabilité. Un comité d'examen du logiciel CLASS a été mis sur pied; il comprend des utilisateurs de CLASS et des administrateurs fiscaux, du personnel de la CCFI ainsi que des professionnels du domaine logiciel.

Suite à la page 4